

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2020

PRESENTS

C. PAIN - J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAUULT - C. MOREAU
- L. QUITTET - B. ROBBE - F. LECAMP - M. SABATIER - M. DELOUZILLIERES – M-O. MECHIN – L. TRAVERS

ABSENTS EXCUSES

C. BORE pouvoir à C. PAIN
JB MENORET pouvoir à L. TRAVERS
J. PELICOT pouvoir à L. QUITTET
M. NEMMES pouvoir à C. MOREAU

Madame le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en mémoire de Fabienne VISINE, conseillère décédée brutalement début Octobre, ainsi que des applaudissements pour son dynamisme au sein de l'équipe municipale.

Madame le Maire annonce également le décès survenu samedi 17 octobre 2020 du mari de la conseillère municipale, Catherine BORE.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

Erratum dans le dernier compte rendu du conseil : « A ce jour la rémunération d'un animateur BAF est à 84€/jour »

I. AFFAIRES GENERALES

1) Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite au décès brutal de Madame Fabienne VISINE, élue sur la liste « Bien vivre à Saint Antoine », il convient d'attribuer le siège vacant au candidat suivant de la liste, comme le stipule l'article L.270 du code électoral. Dans notre cas, le suivant de liste de « Bien vivre à Saint Antoine » est Madame Marie-Odile MECHIN. Madame Marie-Odile MECHIN, présente au conseil municipal du 19/10/2020 acceptant son mandat, Madame le Maire procède à son installation et l'inscrit au tableau du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de la conseillère Marie-Odile MECHIN et de la modification du tableau du conseil.

2) Modification de la composition des commissions communales

Par délibération en date du 15 juin 2020, il avait été procédé à la mise en place des commissions municipales. Madame le Maire propose d'apporter des modifications selon les souhaits de Madame Marie-Odile MECHIN. Madame Marie-Odile MECHIN souhaite intégrer la commission communale Urbanisme.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification.

3) Modification des membres du conseil municipal au CCAS

En cours de mandat, des sièges des membres issus du conseil municipal peuvent devenir vacants. Dans ce cas, le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège, choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Suite au décès de Madame Fabienne VISINE, il convient de procéder à son remplacement au conseil d'administration du CCAS, par Madame Marie-Odile MECHIN.

Considérant que cette dernière est membre extérieur du conseil d'administration du CCAS, le poste va devenir vacant et nécessiter des arrêtés pour procéder à son remplacement dans un délai de 2 mois.

Madame Marie-Odile MECHIN étant élue nouveau membre du CCAS en tant que conseillère municipale, un nouveau membre externe à la mairie doit être nommé. Madame le Maire suggère de mettre une annonce dans le Flash Infos.

4) Modification n°2 du règlement intérieur du cimetière de Saint- Antoine-du-Rocher

Madame le Maire propose, suite aux récents événements, d'apporter des modifications au règlement intérieur du cimetière.

A l'article 31 - Affectation de l'espace cinéraire :

1^{er} : Jardin du souvenir, Madame le Maire demande à remplacer le doivent en peuvent dans la phrase :

« Une gravure comportant le nom et prénom du défunt ainsi que l'année de naissance et de décès doivent être inscrits sur le monument ou le mur mis à disposition par la ville »

2^e : Une délibération ayant déjà été prise en 2019 par le conseil municipal en place de ne pas percevoir une taxe à la dispersion des cendres, la constitution d'une commission cimetière permettra de travailler sur ce sujet , et sur le règlement du cimetière dans sa globalité.

C. GOULESQUE demande si l'identité des personnes dispersées est connue. Madame le Maire confirme qu'un registre existe en Mairie et précise que les cendres peuvent être dispersées dans divers endroits du cimetière avec l'accord de la Mairie

5) Vote du règlement intérieur du conseil municipal

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Les adjoints, en concertation avec Madame le Maire, ont travaillé sur ce règlement. Ce dernier peut encore faire l'objet de modifications et de corrections lors du présent conseil.

C GOULESQUE fait part de quelques remarques sur les articles 9 et 10. Les modifications sont apportées au règlement en cours de conseil.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le règlement intérieur du conseil avec ses modifications.

II. PERSONNEL

1) Recrutement d'un adjoint technique lié à l'accroissement temporaire d'activités

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié à la radiation des cadres d'un agent titulaire, la mairie doit recruter un agent contractuel le temps de pourvoir le poste d'adjoint technique territorial pour la période du 02 novembre 2020 au 31 décembre 2020. A l'issu du contrat, il est prévu de nommer le contractuel en question, stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2020 sur le poste vacant.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement d'un adjoint technique contractuel du 02 novembre au 31 décembre 2020.

2) Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activités lié au fonctionnement de la pause méridienne de l'école, mais également pour répondre aux besoins d'encadrement des élèves de la classe ULIS, la commune doit à nouveau recruter:

-un agent contractuel à 6.67/35^{ème} (soit 6h40 par semaine) sur un poste d'adjoint d'animation du 02 novembre 2020 au 18 décembre 2020.

- un agent contractuel à 8.67/35^{ème} (soit 8h40 par semaine) également sur un poste d'adjoint d'animation du 02 novembre 2020 au 18 décembre 2020.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces recrutements.

C. MOREAU demande à quantifier le coût engendré par ces recrutements supplémentaires.

III. INTERCOMMUNALITE

1) Adhésion au GIP RECIA

Le GIP RECIA est un service qui permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de dématérialiser entièrement la chaîne de gestion des actes

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, d'approuver les termes de la convention entre la communauté de communes et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion, d'approuver également les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges.

Cette adhésion permettra au président de la CCGC-PR d'envoyer les convocations par email, Madame le Maire précise qu'une tablette sera fournie à chaque élu le souhaitant.

L. TRAVERS demande des précisions sur le fonctionnement de cette tablette (accès en wifi ?...), entend bien l'obligation réglementaire de dématérialiser mais quid de la réception dans les nombreuses zones blanches du territoire.

Madame le Maire se renseignera sur les conditions d'accès lors du prochain conseil communautaire de la CCGC-PR, et convient qu'il y a peu de communication sur l'avancement de l'installation de la fibre.

L. QUITTET précise que les communes voisines sont en cours de travaux. L'installation de la fibre sur la commune de Saint Antoine est planifiée sur le 1^{er} semestre 2021, avec certainement une commercialisation en 2022.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la CCGC-PR au GIP RECIA

2) Désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein de la commission logement de la CCGCPR

Par délibération en date du 2 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des délégués aux différentes commissions communautaires. Suite au décès de Madame Fabienne VISINE, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour la commission logement.

Madame Marie-Odile MECHIN accepte le siège de déléguée suppléante à la commission logement.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la désignation de Marie-Odile MECHIN au poste de suppléant à la commission communautaire Logement.

IV. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
M.JOUBERT Clément et Mme CALLEJON Julie	C 1340	911m ²	4, allée des Guigniers	310 000€	M.GUILLOUET Laurent
M.BROUSSEAU et Mme BOUDET	D 591 D 594 D 938 D 941	2918m ²	4, rue du Moulin d'Ardrée	310 000€	M. et Mme ROGER Jean-Michel
M. et Mme LEGUEL	C 1507	975m ²	27, chemin des Niveaux	260 000€	M. et Mme AUVINET Thomas

L. TRAVERS parle d'un article dans l'Observateur qui classe Saint Antoine du Rocher comme l'une des communes présentant une augmentation notable du prix de l'immobilier.

V. DIVERS

Avant de laisser la parole à chaque élu, Madame le Maire transmet les informations suivantes :

- la Mairie s'est procurée 4000 masques chirurgicaux pour 700 € (précédemment 150 masques avaient été achetés pour 100 €). Suite à une évolution de la TVA sur les masques, la Maison des maires va rembourser la différence de TVA sur les masques par une diminution de la cotisation.

- achat des parcelles du Grand Clos pour le gaz et de la parcelle de M. et Mme TERRIEN pour extension du jardin Barillet Deschamps, puis signature pour constitution du droit de passage au Grand Clos. L. TRAVERS questionne sur le lotissement du Clos de la Cure, Madame le Maire explique qu'il y a beaucoup de régularisations à effectuer sur la commune.
- suite à un accident de la route le 21/09/2020, Céline SABAROTS (secrétaire à la Mairie) est placée en renouvellement de maladie ordinaire jusqu'au 31/10/2020.
- lors d'une réunion avec les animateurs de l'ALSH, des mécontentements ont été exprimés suite aux nouveaux barèmes de rémunérations votés lors du conseil du 21/09/2020. Ce sujet sera à nouveau étudié en commission Ecole-ALSH. Madame le Maire précise toutefois que les salaires ont été maintenus intégralement pendant la période de confinement.
- le résultat du sondage réalisé par la CCGC-PR sur les attentes pour notre territoire sera communiqué à chaque élu.
- procède la désignation de 5 membres (3 membres de la liste « bien vivre à St Antoine » et 2 membres de la liste « agir pour l'avenir ») à la commission de contrôle des listes électorales. C. MOREAU, F. LECAMP, M. DELOUZILLIERES, L. TRAVERS et C. BORE se proposent. Un courrier sera transmis à la préfecture.
- divers documents sont à disposition pour consultation dans une bannette dans son bureau.
- le Congrès des Maires d'Indre et Loire est prévu le 08/12/20 : le Maire + 2 adjoints possibles, Madame le Maire veut bien laisser sa place à un élu.
- dernière minute : annonce la date de cérémonie des obsèques du mari de C. BORE.

C. MOREAU

- fait part de sa participation très intéressante à la réunion du Pays Loire Nature le 01/10/20 sur « Les dispositifs d'accès à la santé ». Les points abordés ont été les suivants :
 - le dispositif de covoiturage Mobilité solidaire de Familles rurales 37 remplaçant Mobil'Ages, destiné sans conditions d'âge aux personnes isolées n'ayant pas de permis ou de véhicules, handicapées temporairement.
 - les ateliers ARCA : association de recherche, de prise en charge clinique pour les victimes et les acteurs d'agression, et de formation.
 - les ateliers Rend-Fort proposant des formations aux CPS (Compétences Psycho-Sociales)
 - la mise en place de télémedecine dans une structure EHPAD à St Christophe sur le Nais
 - le dispositif de sensibilisation et de prévention contre le suicide.
 Un référent Santé est recherché par commune. Ce point sera abordé en conseil communautaire.
- C. MOREAU transmettra le compte-rendu de cette réunion et les documents associés à l'ensemble des élus.

- rappelle que suite à la demande de Mme Laura BERNARD – Gérante de l'Epicerie le Bon Marché - de revoir à la baisse son loyer, une rencontre avec l'association GPA (en lien avec la préfecture d'Indre et Loire) a eu lieu le 30/09/20. Mme Laura Bernard n'ayant pas souhaité présenter les comptes de son activité ni de profiter de conseils marketing de cette association, il lui a été confirmé que son loyer suivra l'indice d'évolution prévu au 01/05/2021 (date anniversaire du bail).

- informe qu'une réunion TELETHON est prévue le 20/10/20 avec tous les bénévoles associés à cet événement pour échanger et définir les conditions d'organisation de ce TELETHON 2020 (20^e édition de St Antoine) en fonction des mesures sanitaires.

- ayant le pouvoir de M. NEMMES, transmet les informations suivantes :
 - 1^e- demande un plan précis et à jour de Saint Antoine de manière à pouvoir se repérer lors des différentes interventions
 - L. QUITTET confirme qu'un plan avec les nouvelles rues est en cours d'élaboration avec EdiPublic.
 - 2^e - suite aux visites auprès des aînés de la commune, certains refusant le colis de Noël suggèrent de remettre ce colis aux personnes nécessiteuses.
 - C. PAIN confirme que cette action est déjà réalisée auprès des personnes connues dans le besoin.

N. GUENAULT

Pas de commentaires.

B. ROBBE

- Document unique : Il doit être établi pour l'ensemble des agents communaux.

Madame le Maire recommande de créer un comité de pilotage pour travailler sur le sujet. Ce comité peut être composé de B. ROBBE (pilote), Mme Corine LEPELTIER (agent de prévention de la commune), M. NEMMES, JB MENORET. M. SABATIER se propose également malgré son manque de disponibilité actuel. L'établissement de ce document présente un coût variable en fonction du nombre de salariés, contractuels, équivalent temps plein. B. ROBBE va programmer une réunion pour progresser sur le sujet.

- Aménagement Plan d'eau : une réunion de chantier est prévue le 20/10/20 et ce chaque semaine.

C. PAIN informe que la SNCF va déboiser le long de la voie ferrée, de la Chahoulerie à Neuillé Pont Pierre.

- Vidange du plan d'eau discussion : suite à des échanges avec Maxime ROUMEAS, il s'avère que la population poissonneuse est déséquilibrée (trop de carnassiers). L'association « Les Amis de la Grenouillère » n'étant pas propriétaire ni locataire, B. ROBBE a fait les démarches auprès de la préfecture. Il faut prévoir que l'association s'occupe de l'empoisonnement mais pas de l'environnement paysager qui sera du ressort des agents techniques.

- Travaux divers : interventions sur le portillon de l'école, l'étuve du foyer rural mais les frais annoncés de 800 € ne sont pas envisageables, le logement au-dessus de l'épicerie, logement au 5 rue de la Poste. Le contrat de maintenance du gymnase est à revoir.

F. LECAMP

Pas de commentaires.

M-O MECHIN

Demande un affichage des horaires d'ouverture de la barrière du parking Mairie-Bibliothèque. Un panneau signalétique est en cours.

C GOULESQUE

- remercie C. MOREAU pour avoir tenu compte de sa demande de transmettre les articles concernant St Antoine publiés dans la NR.

- suggère de communiquer sur la permanence tenue à la mairie le samedi matin par Madame le Maire et les adjoints.

A. FLORENCE

Pas de commentaires.

J. FERMENT

Pas de commentaires.

L. TRAVERS

- fait part de sa participation à la 1ère Commission communautaire Culture aux Quatre Vents avec visite des bâtiments, au cours de laquelle la programmation 2021 a été présentée (PACT21 (Kampagnards, Karos nucléée, + asso musique classique). Déploie que la nouvelle personne responsable de la programmation présente la programmation sans avis préalable des élus. L. TRAVERS a proposé 3 groupes mais pas de réponse. La Commission recherche des élus volontaires pour tenir une permanence lors des séances de cinéma. Evocation du cinéma de plein air. C. MOREAU confirme que cette option a déjà été considérée et pourrait être envisagée au Stade. C. PAIN suggère de programmer du cinéma le mercredi, pour les centres de loisirs.

Il ressort qu'une vraie politique culturelle est nécessaire sur le territoire. 6 communes sur 19 étaient représentées.

M. DELOUZILLIERES

Pas de commentaires.

A. GOUBIN

- fait part de sa participation à la 1ère Commission communautaire Ecole Enfance Jeunesse et Vieillesse au cours de laquelle a été présentée les différentes structures, peu d'élus présents.

- la 1ère Commission communautaire Sport et vie associative est prévue le 20/10/20.

- un Conseil des jeunes de St Antoine est prévu le 14/11/20. C'est le 2^e sur le territoire après Pernay qui est volontaire pour transmettre des idées pour développer ce dispositif.

- la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 12h30, départ de la Mairie, et accompagnée de la Symphonie de Pernay. Le vin d'honneur traditionnel ne pourra avoir lieu en raison du protocole sanitaire en vigueur.

- demande la distribution de masques en tissus pour les collégiens.
- a suivi une formation avec l'AMIL.

F. GROUSSET

- fait part de sa participation à la Commission communautaire Voirie au cours de laquelle a notamment été relatée le vieillissement des voiries sur le territoire.
- a suivi une formation sur les budgets avec l'AMIL
- confirme que la subvention Amende de police a bien été reçue
- suite à sa réunion au SIEIL, transmettra le rapport d'activités 2019 qui permet d'avoir un aperçu du périmètre d'actions du SIEIL
- a assisté à l'Assemblée Générale de l'ALEC qui peut aider sur les énergies renouvelables.
- remercie A. FLORENCE pour la prise de notes lors de la Commission communale Voirie.
- rappelle les différents travaux de voirie en cours sur la commune. M. SABATIER remonte les contraintes pour les riverains des Rocantonelles mais ces travaux sont attendus et nécessaires.
- un rendez-vous est prévu avec l'ADAC (service gratuit) pour le projet Cœur de village afin d'avoir une présentation de principe. A noter qu'un tel projet nécessite a minima 2 ans de préparation et aussi une consultation citoyenne. N. GUENALT demande à avoir la présentation au niveau de l'ensemble du conseil municipal.

L. QUITTET

- fait part de sa participation à la Commission communautaire Communication portant sur les modalités de communication interne et externe. C. PAIN déplore le manque de communication descendante Vice-président commission vers les Maires.
- C. GOULESQUE demande :
 - à avoir la liste des nouvelles adresses email de la Mairie de St Antoine.
- C. PAIN précise que l'adresse : secretariat.sar@wanadoo.fr est toujours valide en attendant l'uniformisation de tous les postes du secrétariat en Windows 10.
- si les autres élus auront aussi une adresse @saint-antoine-du-rocher.fr. L. QUITTET précise que cette option représente un coût de 4.20 €/mois/élu mais que d'autres options sont peut-être envisageables.

Fin de séance 23h10

Prochain conseil le 23/11/2020 à 20h30 en Mairie